



## Garde d'enfant pendant les vacances scolaires

Par **fhubert**, le **18/02/2008** à **13:26**

Bonjour,

L'ordonnance du tribunal stipule que j'ai droit de garde les WE 1,3 et 5 (du samedi 14H au dimanche 19H) hors périodes de vacances scolaires. Pendant les vacances, j'ai droit ou à la première moitié, ou à la deuxième.

Il n'y a aucune précision sur l'heure de début et de fin. Légalement, les vacances scolaires s'entendent après la classe, jusqu'au retour en classe.

Puis-je donc aller chercher mon enfant à l'école quand je suis en première moitié et le ramener à l'école le lundi matin quand je suis en deuxième moitié ?

Merci d'avance pour vos réponses.